



Le 13 mars 2026

Chers parents,

Nous souhaitons vous partager plusieurs informations concernant l'organisation des temps périscolaires et le fonctionnement du service aux familles.

Jusqu'à présent, une grande partie des animateurs encadrant ces temps étaient employés dans le cadre de contrats aidés (PEC). Comme beaucoup de collectivités, nous étions dans l'attente du renouvellement de ces dispositifs par le gouvernement. Celui-ci n'ayant finalement pas été reconduit, trois animateurs ont déjà quitté leurs fonctions à la fin de leur contrat et un quatrième terminera le sien à la fin du mois de mars.

Face à cette situation, la municipalité a réuni le Conseil Municipal la semaine dernière afin de créer rapidement de nouveaux postes. Quatre postes en contrat à durée déterminée viendront bientôt s'ajouter à un poste déjà validé précédemment. Cette organisation permettra de disposer d'une équipe de six animateurs, complétée par deux renforts supplémentaires sur le temps de cantine.

Le recrutement est actuellement en cours durant tout le mois de mars et nous espérons pouvoir accueillir ces nouveaux animateurs au début du mois d'avril.

Dans l'attente de ces arrivées, les services municipaux se sont pleinement mobilisés afin de maintenir un encadrement attentif et un service de cantine fluide. Les emplois du temps des agents (cantine, entretien et ATSEM) ont été réorganisés afin d'assurer la surveillance et le bon déroulement des repas. Nous tenons d'ailleurs à saluer l'implication et l'adaptabilité de l'ensemble des agents qui contribuent chaque jour au bon accueil des enfants.

La mise en place du self à la cantine a également permis de réduire le temps passé à table. Certains enfants ayant exprimé le souhait de ne pas rester trop longtemps dans la cour lorsque le temps est frais, un temps à l'intérieur leur est désormais proposé afin de se réchauffer et de se poser quelques instants. Cette organisation restera bien entendu évolutive et s'adaptera avec l'arrivée des beaux jours.

Enfin, suite à la mise en place de notre nouveau logiciel de facturation, nous avons rencontré plusieurs anomalies dans le pointage et le paramétrage. Les factures du mois de janvier ont donc été temporairement retirées du portail familles afin d'être vérifiées et corrigées. Elles seront remises en ligne dès que possible.

Le délai de paiement sera naturellement prolongé en conséquence. Pour les familles ayant déjà réglé leur facture, toute éventuelle régularisation sera reportée sur la facture du mois de février.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ces désagréments et vous remercions sincèrement pour votre compréhension et votre confiance.

Bien à vous.

P. Alliot
Pascale Alliot
Adjointe au Maire



Mairie de Prêmesques, 28 rue des Écoles - 59840 PRÉMESQUES
Tél. : 03 20 08 82 10 - mairie@premesques.fr - www.ville-premesques.fr
SIRET : 215 904 707 000 19 - Code APE : 751 A
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire